Image not found or type unknown

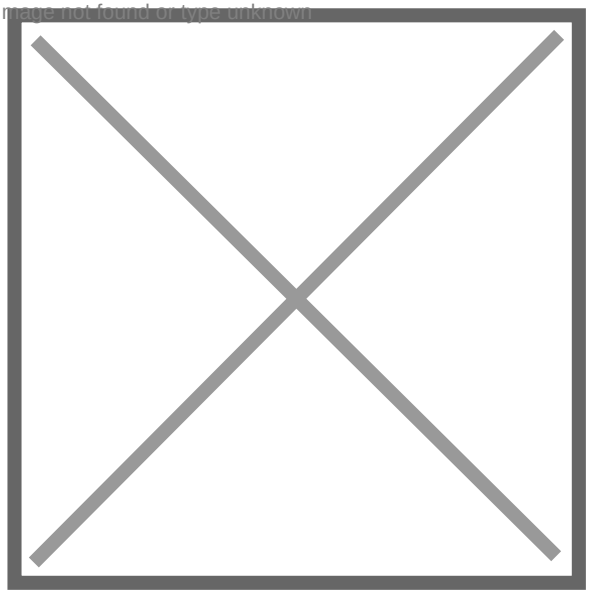

# Mise en demeure de transférer un nom de domaine

Par **lambert**, le **19/04/2010** à **11:43**

Bonjour,
J'ai un petit problème bizarre avec mon nom de domaine *cedomaine.net* que  j'ai obtenu chez un registraire le 09 03 2010 (Gandi). J'ai reçu une mise en demeure de la personne possédant les noms de domaine *cedomaine.com* et *cedomaine.fr*. Elle me menace de poursuites si je ne lui transfert pas la propriété de *cedomaine.net* en arguant que je lui fais une concurrence déloyale car moi aussi j'oeuvre dans les communications (la com est un large domaine à plusieurs niveaux pourtant)...
Qu'en pensez-vous ? Est-ce ma faute à moi si elle n'a pas acheté d'avance ce domaine en sachant qu'il était disponible puisqu'elle avait déjà le .com et le .fr ? Ai-je le droit de garder ce nom que j'ai acheté en toute bonne foi chez ce registraire bien connu et respecté ? Vous voyez, moi je trouve cela injuste ; je suis un tout petit fournisseur de services graphiques internet de l'Eure et elle est une grosse agence de relations publiques de St-Cloud avec beaucoup de moyens... Aidez-moi s'il vous plaît.

Par **LeKingDu51**, le **19/04/2010** à **18:44**

Bonjour,

Il s'agit en effet de concurrence déloyale si vous agissez dans le même secteur d'activité, aussi vaste soit il !

Par contre, il est étonnant de voir qu'aucun des noms de domaine ne mènent vers un site en

état de marche....

Cdlt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés